

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 8 août 2022, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

Est absent M. Benoit Lussier, conseiller siège 2

M. François Noël est désigné secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-08-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SEANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**
4. **COMITÉS**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Résolution - Comptes payés en juillet et à payer en août 2022.
 - 5.2. Résolution - Changement de signataire autorisé pour 4 comptes (PJ).
 - 5.3. Résolution - Croix-Rouge : amendement et ajout d'un an au contrat
 - 5.4. Résolution - MADA
6. **VOIRIE**
 - 6.1. PPA(CE) - Lignage du 10^e rang NE et du 9^e rang (15,730\$ subvention sur un estimé de 17,250\$ de coût) - Limite des soumissions = 8 août 2022 10h00
 - 6.2. PPA(ES) - En attente de soumission pour lignage du rang 3, 10 et voie ferrée. (100% subventionné) Limite des soumissions = 8 août 2022 10h00
 - 6.3. TECQ - Demande d'autorisation pour réhabilitation de la TECQ restante vers le 3^e Rang
7. **REBOISEMENT**
 - 7.1. Présentation des faits énumérés lors de la rencontre avec Groupement Forestier
8. **VARIA**
 - 8.1. Achat du logiciel Canva.
9. **PERIODE DE QUESTIONS**
10. **CLOTURE DE LA SEANCE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

2022-08-107

PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le secrétaire de séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre.
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

Les prochaines activités seront la vente de garage qui aura lieu le 13 août 2022 en partenariat avec FADOC et le méchoui le 17 septembre 2022.

RIGIDBNY

Pour l'instant, deux projets ont été retenus pour ce qui est des matières organiques. Il y a l'option Bac brun et l'option viridis.

L'option Bac brun ne fait pas l'unanimité dans les différentes municipalités environnantes, car il y aurait une 3^e collecte de déchet qui serait difficile sur l'écologie. Avec l'option des bacs bruns, la qualité du composte n'est pas très bonne, ce qui fait en sorte que le composte n'est pas réellement utilisé, ils procèdent souvent à l'enfouissement des matériaux compostables.

L'option Viridis est de séparer ce qui est compostable des déchets domestiques par la compagnie qui s'en occupe, il y aurait donc une amélioration des immobilisations dans le centre de triage des déchets. Le tonnage des déchets va rester le même puisque les citoyens pourront continuer de mettre les matières organiques dans le bac noir. La qualité du composte est meilleur que les bacs bruns, ce qui fait en sorte que le composte peut servir à une autre utilisation. Cependant il reste des approbations à faire au niveau environnemental. De plus, la municipalité épargne une collecte de résidus.

Pour l'instant, il n'y a aucune conclusion sur ce que la municipalité devrait effectuer. Nous attendons à une prochaine rencontre pour obtenir des informations sur les coûts et les impacts environnementaux des projets de collecte des matières compostables.

RISI

La RISI a fait l'embauche de quatre nouveaux pompiers, il reste toujours deux postes à combler pour le moment. Il y a un remplacement pour la directrice générale. Aucun changement majeur.

BIBLIOTHÈQUE

L'ouverture de la bibliothèque est effective depuis une semaine. Il y a de nouveaux livres qui y sont disponibles. Nous afficherons des informations supplémentaires sur Facebook. Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont le mercredi de 18h à 20h et le samedi de 10h à midi.

CDÉ

Mme St-Hilaire nous avise que la nouvelle gérance du dépanneur va très bien et que les formations avancent bien. Il est à noter qu'une subvention salariale avec Emploi Québec a été trouvée pour payer la formation et le salaire de la nouvelle gérante qui est nouvelle arrivante. Mme St-Hilaire mentionne aussi que François Noël sera nouveau signataire pour le CDÉ en remplacement de Jacqueline Leblanc, ce qui sera proposé lors de la prochaine séance du conseil du CDÉ. Mme Line Pellerin mentionne que pour les artisans qui affichent leurs articles à vendre sur des tablettes du p'tit café, il y a une augmentation des quotes-parts annuel. Les artisans pourront afficher les produits sur les nouvelles tablettes en bois de grange qui sont la gracieuseté d'un bénévole de la municipalité. Il est annoncé que l'ouverture du p'tit café est prévue pour le mois de septembre 2022.

MADA

Line Pellerin mentionne que nous avons droit à une nouvelle subvention de 15,000\$ qui servira à équiper le p'tit café, soit pour l'achat d'un congélateur, d'armoires, d'une cafetière, de l'air climatisé, et d'autres articles pour que les bénévoles du p'tit café puissent s'épanouir dans leur bénévolat et que la population puisse bénéficier de ce service.

ADMINISTRATION

2022-08-108

COMPTES PAYES ET A PAYER – AOUT 2022RATIFICATION DES COMPTES PAYES EN JUILLET 2022

<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>	
	Préautorisé	Ebox internet municipalité (57,61\$) et dépanneur (46,07 \$) pour le mois de juin 2022	103,68 \$
Pré- autorisé	Ebox	Internet municipalité (57,61\$) et dépanneur (46,07 \$) pour juillet 2022	103,68 \$
AD	Hydro-Québec	Éclairage des rues de juin 2022	372,05 \$
Ch 6811	Greco inc.	Location du mois de mai du photocopieur (ce paiement est préautorisé pour la durée du bail)	118,51 \$
VIR	Raymond Simoneau	Contrat de pelouse 2022 du 26 juin au 30 juillet : 5 semaines x 336,60 \$	1 683,00 \$
	Préautorisé	Banque Nationale : emprunt	2 098,90 \$

COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2022

<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Ch 6826 RDL Thetford/plessis inc.	Honoraires pour vérification comptable 2021	8 720,85 \$
Ch 6827 FQM	Honoraires assainissement des eaux usées pour juin 2022	660,04 \$
Ch 6828 Excavation des Ormes	Travaux – cour de garage - ponceau	1 767,75 \$
Ch 6829 Georges Boudreault	Travaux de juin : pose d'asphalte, réparation de pneu, location d'équipement, surveillance fossé : 560,61 \$ Contrat de débroussaillage des routes : 5 111,19 \$	5 671,70 \$
Ch 6830 Stantec	Ingénierie préliminaire : eaux usées	2 756,25 \$
Ch 6831 Mégaburo	Compteur photocopieur : noir & blanc (34,56 \$) Couleur 38,29 \$) du 26 juin au 26 juillet 2022	72,85 \$
Ch 6832 Dépanneur Aston	Achat de timbres	52,88 \$
AD Hydro-Québec	Éclairage des rues de juillet 2022	384,45 \$
Ch 6833 François Noël	Salaire du 20 juin au 30 juillet 2022	4 450,56 \$

Ch 6834 MRC Nicolet- Yamaska	Service inspection municipale de juin 2022	68,03 \$
Ch 6835 Canadien National	Passage à niveau du mois de juillet 2022	326,50 \$
Ch 6836 Jacqueline Leblanc	Salaire du 12 juin au 1er août 2022	2 429,00 \$
Ch 6837 Canadien National	Passage à niveau du mois de juin 2022	326,50 \$
Ch 6838 MRC Nicolet- Yamaska	3e vers. / 3 : Quote-part 2022	11 752,00 \$
Ch 6839 RIGIBNY	Service d'ordures et récupération d'août 2022	2 756,25 \$
Ch 6841 Trans-Pneu inc.	Achat de valve en acier pour le tracteur Kubota	74,16 \$
Ch 6842 Georges Boudreault	Travaux de juin 2022 : surveillance balayage de rues, transport styrofoam pour ponceau au garage, surveillance ponceau du garage.	350,67 \$
Ch 6843 Médial Services- Conseil -SST	Mutuelle FQM Prévention : forfait semestriel de juillet 2022	283,96 \$
Ch 6844 Municipalité Sainte- Eulalie	Balayage des rues & carburant	921,22 \$
Ch 6845 Ministère de l'Énergie et ressources naturelles	Frais pour droits de mutation de juin (15\$) + juillet (5\$)	20 \$
Ch 6846 RIGIDBNY	Achat de bacs récupération et déchets (8)	925,09 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois de juillet 2022 et d'août 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juillet et d'août 2022 soit accepté tel que présenté et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-08-109/1

CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LES FOLIOS NUMÉROS 558055 ET 309083

CONSIDÉRANT le départ de Mme Jacqueline Leblanc à titre de directrice générale et greffière-trésorière oblige la municipalité d'Aston-Jonction à faire une mise à jour auprès de la Caisse des Bois-Francis ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander le changement de signataire à la Caisse Des Bois-Francis pour les folios numéros 558055 (Municipalité Aston-Jonction) et 309083 (Postes Canada) ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par Liliane St-Hilaire
et résolu,

1. D'enlever la signature de madame Jacqueline Leblanc pour les folios numéros 558055 et 309083 pour la remplacer par monsieur François Noël.
2. Il est entendu que Mesdames Christine Gaudet et Line Pellerin conservent leur autorisation de signatures pour les folios numéros 558055 et 309083.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-08-109/2 **CHANGEMENT DE SIGNATAIRES POUR LE FOLIO NUMÉROS 309184**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Jacqueline Leblanc à titre de directrice générale et greffière-trésorière oblige la municipalité d'Aston-Jonction à faire une mise à jour auprès de la Caisse des Bois-Francs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de demander le changement de signataire à la Caisse Des Bois-Francs pour les folios numéros 309184 (CDÉ Aston-Jonction Inc.) ;

CONSIDERANT qu'il y aura une résolution qui sera préparée lors de la prochaine rencontre du CDÉ pour mentionner les faits ci-dessous ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

1. D'enlever la signature de madame Jacqueline Leblanc pour le folio numéros 309184 pour la remplacer par monsieur François Noël.
2. Il est entendu que Mesdames Liliane St-Hilaire et Line Descôteaux conservent leur autorisation de signatures pour le folio numéros 309184.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-08-109/3 **CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LE FOLIO NUMÉRO 557137**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Jacqueline Leblanc à titre de directrice générale et greffière-trésorière oblige la municipalité d'Aston-Jonction à faire une mise à jour auprès de la Caisse des Bois-Francs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de demander le changement de signataire à la Caisse Des Bois-Francs pour le folio numéro 557137 (Journal Jonction)

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

1. D'enlever la signature de madame Jacqueline Leblanc pour le folio numéro 557137 pour la remplacer par monsieur François Noël.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-08-110 **AMENDEMENT ET AJOUT D'UN AN AU CONTRAT DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT QU'UNE entente pour les services aux sinistrés avait été signée en 2019 pour obtenir un service d'équipement lors d'un sinistre.

CONSIDÉRANT QUE la cotisation à ce service est de 180\$ pour une année supplémentaire de service avec la Croix-Rouge, soit du mois de novembre 2022 à octobre 2023.

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction s'engage à verser le montant de 180\$ à la croix rouge et à prolonger l'entente de service aux sinistrés d'une année supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité par les membres.

2022-08-111

FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE LA MADA

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée en octobre 2020 par la MRC de Nicolet-Yamaska au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) municipalités ont adhéré à la demande collective de la MRC de Nicolet-Yamaska, soit à savoir Aston-Jonction, La Visitation-de-Yamaska, Village de Saint-Célestin, Sainte-Eulalie, Saint-François-du-lac, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Wenceslas ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3.3 de la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat des aînés et la MRC de Nicolet-Yamaska, il est nécessaire d'adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA décrivant son mandat, dont notamment la réalisation de la Politique des aînés de la MRC de Nicolet-Yamaska et de son plan d'action MADA, ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

CONSIDÉRANT QU'IL faut réserver, au sein du comité de pilotage de la MRC de Nicolet-Yamaska, au moins deux sièges pour des personnes représentantes des aînés qui sont reconnues et engagées dans leur communauté, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Line Pellerin, a été désignée par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction par l'adoption de la résolution numéro (2021-11-132) comme étant l'élu responsable du dossier « aînés »;

CONSIDÉRANT QU'UN élu devra être nommé comme substitut advenant un empêchement de la part de l'élu responsable, soit Mme Liliane St-Hilaire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-pierre

et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser et de créer le comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA) composé de :

- Une élue du responsable du dossier des aînés, Mme Line Pellerin
- Une élue substitut du dossier des aînés, Mme Liliane St-Hilaire
- Un responsable administratif, M. François Noël

QUE ce comité a pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment de faire la politique des aînés de la Municipalité d'Aston-Jonction ainsi que du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) d'une durée de trois ans.

VOIRIE

2022-08-112

PPA-CE LIGNAGE DU RANG 10 NE ET DU 9^E RANG

CONSIDÉRANT QU'UNE estimation de 17,250\$ pour le lignage du 10^e Rang Nord-Est et du 9^e Rang a été préalablement défini par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'obtention d'une subvention de 15,730\$ pour rembourser cette dépense qui permet d'améliorer la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense totale réelle est de 20,168.50\$ pour ces 2 rangs ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu seulement un soumissionnaire pour le lignage des rangs, soit Lignes Maska ;

En conséquence
Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le conseil approuve la dépense de 20,168.50 \$ plus les taxes applicables pour le lignage de ces deux rangs avec Lignes Maska.

2022-08-113

PPA-ES LIGNAGE DU 3^E RANG, DU 10^E RANG, DE LA ROUTE DE LA VOIE FERRÉE

CONSIDÉRANT QU'UNE estimation de 27,750 \$ pour le lignage du 10^e Rang, du 3^e Rang et de la voie ferrée a été préalablement défini par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une subvention restante de 66,564 \$ qui pourra être utilisé pour le lignage de ses rangs pour rembourser cette dépense qui permet d'améliorer la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense totale réelle est de 35,663 \$ pour ces travaux de lignage ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu seulement un soumissionnaire pour le lignage des rangs, soit Lignes Maska ;

En conséquence
Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Pagé
et résolu,

QUE le conseil approuve la dépense de 35,663\$ plus les taxes applicables pour le lignage de ces deux rangs avec Lignes Maska.

2022-08-114

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉHABILITATION DE LA TECQ RESTANTE VERS LE 3^E RANG

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par René St-Pierre, appuyé par Saül Bergeron et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera portée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2022-08-115

REBOISEMENT DU TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ SITUÉ À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder, en 2023, au déchiquetage de plusieurs zones sur le lot no 5 445 071 acquis de Produits forestiers ARBEC Inc. le 26 novembre 2019;

CONDIRÉRANT qu'un plan initial a été fourni par le Groupement forestier Nicolet-Yamaska inc. montrant les zones à déchiqueter qui totalisent 10.5 hectares;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le déchiquetage est de 1,600 \$ par hectare et qu'une subvention de 1,200 \$ par hectare sera reçue si la municipalité reboise le terrain en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite reboiser le terrain en 2023 ;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE le conseil approuve la dépense de 4,200\$ pour le déchiquetage de 10.5 hectares dans le but de reboiser en 2023.

022-08-115

ACHAT DU LOGICIEL CANVA

CONSIDÉRANT QU'UN service est offert par Canva pour 150\$ par année pour améliorer la qualité des publications

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue plusieurs publications Facebook, sur son site Web, dans le Journal Jonction et au dépanneur.

En conséquence,

il est proposé par monsieur Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité va procéder à l'achat d'une licence pour une année afin accéder à CANVA dans le but d'améliorer la qualité des publications de la municipalité.

PERIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée afin de voir quand les travaux de pavage du Garage municipal seront effectués. Malheureusement, nous n'avons pas l'information pour le moment, mais cela devrait se faire en septembre 2022.

2022-07-116

CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20h16.

Christine Gaudet
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier